

Pendant le siège de 1795 la maison reçut un boulet dans la matinée du 17 mai. Trois jours plus tard un autre projectile (de 90 livres !) tomba devant la maison dans la rue, qui était assez fréquentée, mais personne ne fut blessé (14).

Nommé par les Français en août 1795 président du tribunal criminel, Lafontaine (et ses collègues de la magistrature) aurait eu à prononcer jusqu'à la peine capitale contre un assez grand nombre de citoyens luxembourgeois (!) Mais comme il répugnait à ces magistrats de prendre des sanctions contre des hommes qui, n'étant pas nés Français, n'avaient pas pu forfaire aux lois de la république, il s'en suivit qu'on se passa de leurs services lors de la réorganisation de la magistrature en novembre 1795. (14^{bis})

Théodore Ignace de Lafontaine se tint d'abord coi, dans l'espoir qu'une paix, qu'il croyait prochaine, ramènerait l'ancien ordre des choses. Il s'adonnait même à d'étranges projets ainsi qu'il résulte d'une correspondance avec Charles Louis ALDRINGEN, ancien curé — non assermenté — de Bastogne, auquel la générosité de Lafontaine avait permis d'émigrer à Vienne. Comme nous l'avons vu, l'arrière grand-mère de Lafontaine était née Elisabeth DEUMER. Sa soeur, épouse de J. B. Aldringen, landmaire à Kehlen, était la grand-mère de C. J. Aldringen, notaire à Sougné, de l'avocat François Augustin Aldringen ainsi que de l'abbé que nous venons de mentionner. De bonnes relations n'ont jamais cessé d'exister entre les deux familles.

Le 2. 5. 1797 l'abbé Aldringen écrit à Madame Lafontaine de Carlsbad (où il s'était déjà rendu l'année d'avant pour soigner sa gravelle) qu'il avait trouvé aide et secours auprès du comte Léopold CLARY, Suprême président de la Cour de justice et de législation et qui, d'après Henry de la Fontaine, était un descendant de la fille unique du feld-maréchal comte d'Aldringen. Mais l'abbé préparait son retour au pays de sa naissance. Déjà en 1796 il avait entrepris des démarches « tant pour son maintien au chapitre de Tournai que pour ses biens dans la terre de Durbuy ». Cette fois-ci il fait parvenir au notaire MERSCH de Durbuy un avis sur sa mauvaise santé, avis établi par « un des premiers médecins de Vienne », et légalisé par les ambassadeurs d'Espagne et de la République de Gène.

Une lettre du 12. 8. 1797 est datée de Vienne ; elle nous apprend qu'en Bohême Aldringen fut la seule compagnie du comte Clary : sa fille, veuve du comte Kulanechu venait de se marier ; son fils aîné (Sobkowitz ?) est à l'armée et va épouser sa cousine, fille des comtes de HOHENZOLLERN auxquels appartient la terre de Bettembourg ; le second fils fait ses études à Prague. C'est en passant par cette ville, et pour faire plaisir à Madame de Lafontaine, que l'abbé Aldringen s'était rendu auprès de M. du COETLOSQUET (de la famille du futur abbé de Clervaux). L'accueil fut « fort sec » et l'abbé se plaint de ce que le Français ne le fit même pas asseoir. « Je crois, ajoute-t-il, que Madame (qui était absente) en aurait agi de même ; mais tout cela sont des amis passagers pour ne pas dire des amis de Molière ». Voici ce que